

**Séance ordinaire du 2 février 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 2 février 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :      Monsieur      Réjean Major      Maire  
                         Monsieur      Luc Larivière      Conseiller  
                         Monsieur      Steve Lefebvre      Conseiller  
                         Monsieur      Yvon Pelletier      Conseiller  
                         Monsieur      Pierre Parisien      Conseiller

Sont absents :      Madame      Karo Poirier      Conseillère  
                         Monsieur      Gaston Lacroix      Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---------------------------------------------------

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2015-02-02-026

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---------------------------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015 (19 h)

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015 (19 h 15)

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de janvier 2015

0-6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2015
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2015
- 100-7 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Programmation des travaux
- 100-8 Avis de motion – Règlement régissant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Demande de subvention 2015 pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 300-3 Brigadière scolaire – Heures de travail

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	-------------------------------------------

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
  - A- Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	------------------------------------------------

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2015

- 600-3 Association pour la protection du lac des 31-Milles – Demande de contribution financière – Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)
- 600-4 Adoption du règlement numéro 271, règlement modifiant le règlement numéro 173 concernant la tarification des roulettes
- 600-5 Formation COMBEQ – Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 Salon du livre de l'Outaouais – Journée des bibliothèques - Inscription

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

900-1 Transfert au Ministère des transports – Chemin Bouchette – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

900-2 Contrat de déneigement

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015**

M.B. 2015-02-02-027

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015 (19 h)**

M.B. 2015-02-02-028

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015 tenue à 19 h, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**C- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015 (19 h 15)**

M.B. 2015-02-02-029

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2015 tenue à 19 h 15, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de janvier 2015**

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de janvier 2015.

**0-6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus**

**Notes au procès-verbal**

Tous les membres du conseil ont maintenant déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2015-02-02-030

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 janvier 2015, pour un montant total de 3 004.72 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015**

**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

**100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2015**

M.B. 2015-02-02-031

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2015 pour un montant total de 92 771.91 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2015**

M.B. 2015-02-02-032

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2015 pour un montant de 12 277.52 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-7 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Programmation des travaux**

**100-8 Avis de motion – Règlement régissant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières**

Le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, annonce ce 2 février 2015, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Régime pour les carrières, sablières ou gravières.

\_\_\_\_\_  
Pierre Parisien  
Siège #6

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport de l'inspecteur municipal**

**300-2 Demande de subvention 2015 pour l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

M.B. 2015-02-02-033

**Considérant** que des travaux de réfection et d'amélioration sont nécessaires sur certains chemins de la municipalité;

**Considérant** que pour l'année 2015, les membres du conseil municipal jugent nécessaire de procéder au pavage des sections en gravier du chemin de la Rivière-Gatineau Nord;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater le maire Réjean Major, pour présenter une demande de subvention d'un montant de 50 000\$ à Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau, pour des travaux de pavage sur le chemin Rivière-Gatineau Nord et ce, dans le cadre du programme d'amélioration du réseau local municipal.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-3 Brigadière scolaire – Heures de travail**

M.B. 2015-02-02-034

**Considérant** la résolution MB. 2008-10-06-216 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 octobre 2008;

**Considérant** que cette résolution concernait l'embauche d'une personne pour occuper le poste de brigadier scolaire pour l'école primaire de Bouchette;

**Considérant** qu'il y a lieu d'ajuster les heures de travail payées pour cette personne salariée;

**Considérant** que la brigadière scolaire est à son poste pendant deux périodes de temps par jour;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il y a lieu de modifier les heures payées en ce qui concerne la brigadière scolaire et ce, pour un maximum de 6 heures par semaine au taux horaire déjà en vigueur. Cette modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette dépense sera imputée au poste « Rémunération - Brigadier scolaire » (02-355-00-141) et « Contribution employeur » (02-355-00-222).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	-------------------------------------------

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**A- Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	------------------------------------------------

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2015**

Aucun permis émis en janvier 2015.

600-3 **Association pour la protection du lac des 31-Milles – Demande de contribution financière – Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)**

M.B. 2015-02-02-035

**Considérant** la demande de contribution financière déposée par Monsieur Robert Beauchamp, président de l'Association pour la protection du Lac des Trente-et-Un Milles, en novembre 2014 ;

**Considérant** qu'un montant de 250\$ est inscrit au budget 2015 pour cette demande de fonds ;

**Considérant** que cette demande consiste en la participation de l'association au programme de surveillance volontaire des lacs (RSV-lacs) ;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour remettre la somme de 250\$ à l'Association pour la protection du Lac des Trente-et-Un Milles comme support pour l'adhésion au programme RSVL. Cette dépense sera imputée au poste « Dons hygiène, analyses eau » (02-495-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

600-4 **Adoption du règlement numéro 271, règlement modifiant le règlement numéro 173 concernant la tarification des roulettes**

M.B. 2015-02-02-036

**RÈGLEMENT NUMÉRO 271**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 173 CONCERNANT LA TARIFICATION DES ROULOTTES**

**ATTENDU** que le conseil désire modifier le règlement numéro 173, règlement concernant la tarification des caravanes, caravanes pliantes, maisons motorisées situées sur le territoire de la municipalité de Bouchette et hors d'un terrain de camping;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 231 de la fiscalité municipale, une municipalité locale peut imposer aux propriétaires ou à l'occupant d'une roulotte située dans son territoire un permis et une compensation pour les services municipaux dont il bénéficie;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 6, Pierre Parisien, lors de la séance extraordinaire tenue le 26 janvier 2015;

**EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Pierre parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte le présent règlement comme suit :

**Article 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 : Coût du permis**

L'article 2 du règlement numéro 173 est modifié comme suit :

Le coût du permis de séjour annuel d'une caravane, caravane pliante ou maison motorisée sur un terrain est de cent vingt (120) dollars.

**Article 6 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**600-5 Formation COMBEQ – Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)**

M.B. 2015-02-02-037

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Richard Carle, à participer à une formation intitulée « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » qui se donnera dans la région, soit à Gatineau, le 17 février 2015 et ce, par la COMBEQ. L'inscription à cette formation au coût de 270\$ plus taxes sera imputée au poste « Formation » (02-610-00-454).

**Adoptée à l'unanimité**

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

**700-1 Salon du livre de l’Outaouais – Journée des bibliothèques - Inscription**

M.B. 2015-02-02-038

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d’autoriser la responsable de la bibliothèque, Chantal Leblanc, à participer à la journée des bibliothèques lors du salon du livre de l’Outaouais, journée qui se déroulera le vendredi 27 février 2015 à la Maison du citoyen de Gatineau. La dépense reliée à cette inscription sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-702-30-454) et les frais de déplacements seront imputés au poste « Frais de déplacements biblio » (02-702-30-310).

**Adoptée à l’unanimité**

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Bourse de mérite scolaire – CSHBO – Établissement du Cœur-de-la-Gatineau**

M.B. 2015-02-02-039

Sur la proposition d’Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d’accorder une bourse de mérite scolaire d’un montant de 250\$ à un finissant de Bouchette du cinquième secondaire de l’Établissement du Cœur-de-la-Gatineau. Cette dépense sera imputée au poste « Dons » (02-702-90-499).

**Adoptée à l’unanimité**

**Note au procès-verbal**

Monsieur Yvon Pelletier, conseiller au siège numéro 3, sera le représentant de la municipalité lors de la remise de cette bourse.

**800-2 Albatros Vallée-de-la-Gatineau (Maniwaki) - Demande de soutien financier**

M.B. 2015-02-02-040

Sur la proposition d’Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de verser la somme de 100\$ au mouvement Albatros Vallée-de-la-Gatineau comme soutien financier pour l’année 2015. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

**Adoptée à l’unanimité**

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Transfert au Ministère des transports – Chemin Bouchette – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau**

M.B. 2015-02-02-041

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de mandater le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre à représenter la municipalité dans le dossier du chemin Bouchette - Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et ce, en ce qui concerne le transfert de ce chemin au Ministère des transports.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 900-2 **Contrat de déneigement**

##### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, demande à l'inspecteur municipal de faire respecter le contrat de déneigement.

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Cueillette des ordures en période hivernale
- Déneigement

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2015-02-02-042

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'ajourner la présente séance à 19 h 35.

**Adoptée à l'unanimité**

M.B. 2015-02-02-043

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de rouvrir la séance à 19 h 50 afin de traiter le point 400-2A.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

A- **Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

M.B. 2015-02-02-044

**Considérant** que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout doit être mis à jour;

**Considérant** que cette mise à jour est nécessaire pour toute demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

**Considérant** l'offre de service reçue du service de génie municipal (SGM) de la MRCVG;

**Considérant** qu'il est avantageux monétairement pour la municipalité de retenir le service de la MRCVG;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de faire appel au service de génie municipal de la MRCVG en vue de procéder à la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées. Cette dépense sera imputée au poste « Honoraires professionnels » (02-190-00-412).

**Adoptée à l'unanimité**

M.B. 2015-02-02-045

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 55.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière